

Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris-Saclay, où elle a créé et dirige le Master 2/LLM « Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numériques », en co-diplômation avec l'Université Laval (Québec) et avec l'Université Autonome de Madrid (Espagne), Alexandra Bensamoun est spécialiste de droit de la propriété intellectuelle et de droit du numérique. Nommée « personnalité qualifiée » au [CSPLA](#) (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique, ministère de la Culture français), où elle a conduit plusieurs missions – notamment sur la responsabilité des intermédiaires techniques, sur le droit de communication au public, sur l'[intelligence artificielle et la culture](#) ou encore sur la [fouille de textes et de données](#)–, elle est également experte pour l'UNESCO sur la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles. Elle est l'auteur de nombreuses recherches individuelles ou collectives, notamment un [Traité sur le droit de l'intelligence artificielle](#). Investie dans les réseaux de recherche, elle est vice-présidente de la branche française de l'[ALAI](#) (et membre du comité exécutif de l'association internationale), chercheur associé à l'[OBVIA](#) et membre du comité exécutif de l'[Institut DATAIA](#) de l'Université Paris-Saclay.